



COPIE DE RÉOLUTION

11.04.60

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU que la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean (RMR) a adopté par résolution un nouveau programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU que le programme vise à réduire la quantité de couches jetables qui se retrouvent au lieu d'enfouissement ;

ATTENDU que la RMR consent à participer à valeur de 50 % de la subvention municipale pour un maximum de 50 \$ par demande ;

Il est proposé par madame Charlyne Devin
et résolu unanimement :

Que la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc adhère au Programme de couches lavables de la RMR selon les modalités suivantes :

- le demandeur doit se présenter directement à la municipalité pour remplir le formulaire de remboursement ou l'obtenir en le téléchargeant à partir du site Internet de la RMR (www.rmrlac.qc.ca);
- le demandeur doit fournir les pièces spécifiées dans le formulaire de remboursement ;
- la municipalité traitera chaque demande à des fins d'admissibilité et d'éligibilité au remboursement ;
- la municipalité rembourse le demandeur pour un montant de 100 \$;

Critères d'admissibilité :

- l'enfant doit avoir moins d'un an ;
- facture originale avec nom de l'entreprise et les numéros de TPS et de TVQ sur la facture (**l'incitation à l'achat dans une entreprise québécoise est fortement suggérée**) ;
- copie de l'acte de naissance ou l'équivalent ;
- copie de preuve de résidence.